

Procès Verbaux  
Rapports



Commission du Textile

2<sup>e</sup> mandat Salengro 1929/1935

L'Administration Municipale surseoit à statuer, désirant préalablement être fixée sur le nombre d'élèves qui suivent les cours du Textile organisés a) par les Municipalités de Roubaix et de Tourcoing b) l'Ecole Professionnelle des Industries Lilloises.

4ème Direction.

.....

Président: Monsieur Masson  
Présents: M.M. Roth, Vandebosch, Vandenberghe, Gadenne  
Excusé: M. Bauche  
Absents: M. Wayetens.



On passe aussitôt à l'ordre du jour.

M. Roth expose qu'il a obtenu de la Macon Dobson et Barlow de Bolton, la promesse de fournir à l'Ecole et aux Cours Professionnels Baggio, du matériel de filature - coton spécialement conçu pour l'enseignement, savoir:

- I chargeuse Brise-Balles, largeur 36.
- I chargeuse alimentaire automatique avec ouvreuse préparatoire
- I ouvreuse pneumatique largeur 38
- I batteur simple largeur 38
- I cardé à chapeaux largeur 38
- I réunisseuse de rubans largeur 8 3/4
- I étirage avant peignage de 6 têtes 10 1/2
- I peigneuse Wasmith de 6 têtes 10 1/2
- I étirage à 3 sections de 2 têtes
- I banc en gros de 32 broches
- I banc intermédiaire de 40 broches
- I banc en fin de 48 broches
- I continu à filer de 28 broches
- I renvideur self-acting de 200 broches
- I bobinoir doubleur de 16 tambours
- I continu à retordre de 32 broches

M. Roth communique à la Commission le plan du local où ce matériel pourra aisément trouver place. Il s'agit de la partie de la Halle aux Sucres, située tout le long de la rue de l'Entrepôt, entre le quai de la Basse Deûle, et la rue du Marché aux Bêtes.

Dans cette grande salle de rez-de-chaussée, longue de 83 m. et large de 14 m.80 on trouvera place aussi pour l'installation d'une salle de classe-laboratoire-amphithéâtre, d'un atelier de filature de lin, et d'un atelier de tissage.

Au sujet de la filature de lin, M. Vandebosch promet de s'employer à trouver un matériel comparable à celui obtenu par M. Roth.

Le matériel Dobson est évalué rendu et monté à environ 650.000 frs. Des démarches faites auprès de l'Administration des Finances permettront le remboursement des droits de douane, à supposer que la Ville doive en faire l'avance à l'entrée en France du matériel.

Il va de soi que la Maison Dobson met comme condition à ce don que les machines seront soignées et tenues en parfait état de fonctionnement. Il faut donc qu'elles soient installées dans une salle convenable, propre, bien éclairée et pourvue du matériel utile: éclairage, chauffage, force motrice, etc...

La salle de la rue de l'Entrepôt peut-être aménagée de manière à satisfaire les desiderata. Il faut prévoir la réfection du plafond de la toiture, l'ouverture de fenêtres supplémentaires, l'installation d'appareils de chauffage, d'une canalisation, lumière, force-motrice, de vestiaires, lavabos, W.C., d'une salle de classe, amphithéâtre avec le matériel scolaire, d'appareils de laboratoire, d'armoires à collections, d'un bureau, etc... M. Roth

.....

évalue à 400.000 frs environ les dépenses à engager.

Mais on peut compter sur l'intervention de la Direction de l'Enseignement Technique, pour la moitié environ, si bien qu'une dépense de 200.000 frs permettra à la Ville de s'assurer la possession d'une Ecole du Textile dont la valeur, à ne compter que la Filature de coton, s'élèvera à environ 1.050.000 Frs.

Dans ces conditions, la Commission des Cours du Textile exprime le voeu que l'Administration Municipale fasse mettre à l'étude dans le plus bref délai possible, les travaux d'aménagement de la salle dont il s'agit. Il est de la plus grande importance que les Cours du Textile puissent commencer dans leur nouveau local au 1er Octobre 1931. Pour que cela soit possible, il est nécessaire que les travaux commencés en Janvier au plus tard soient terminés en Juin, afin que le matériel arrivant d'Angleterre à cette époque puisse être installé avant la fin de Septembre.

En résumé, la Commission considérant :

- que l'offre faite à M. Roth, si on n'en profite cette année, peut ne plus se représenter dans l'avenir;
- que la dépense à supporter par la Ville est minime par rapport à l'importance de l'acquisition;
- que le jeu de la Loi Astier et le retour aux gros effectifs d'avant-guerre vont mettre la Ville dans la nécessité de pourvoir à l'instruction professionnelle d'un grand nombre de jeunes gens occupés dans la filature et le tissage;
- que si un enseignement du textile, d'ailleurs richement doté en matériel et subventions, fonctionne rue des Meuniers, il est à tendance nettement confessionnelle et, de ce fait, ne saurait convenir au grand public dans un centre comme Lille.

Pour ces raisons, la Commission renouvelle son voeu que les mesures nécessaires ci-dessus indiquées soient prises sans retard par l'Administration Municipale.

Après avoir exprimé à M. Roth ses vifs remerciements pour le dévouement qu'il a montré dans la circonstance et le service signalé qu'il rend ainsi à la cause de l'enseignement professionnel du textile dans le Nord, la Commission, ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 19 h. 30.

P. c. c.

Le Secrétaire,

LECOUFFE.